



**Congrès National
SNETAP-FSU**
24 au 27 Mars 2026

Paris, le 16 décembre 2025

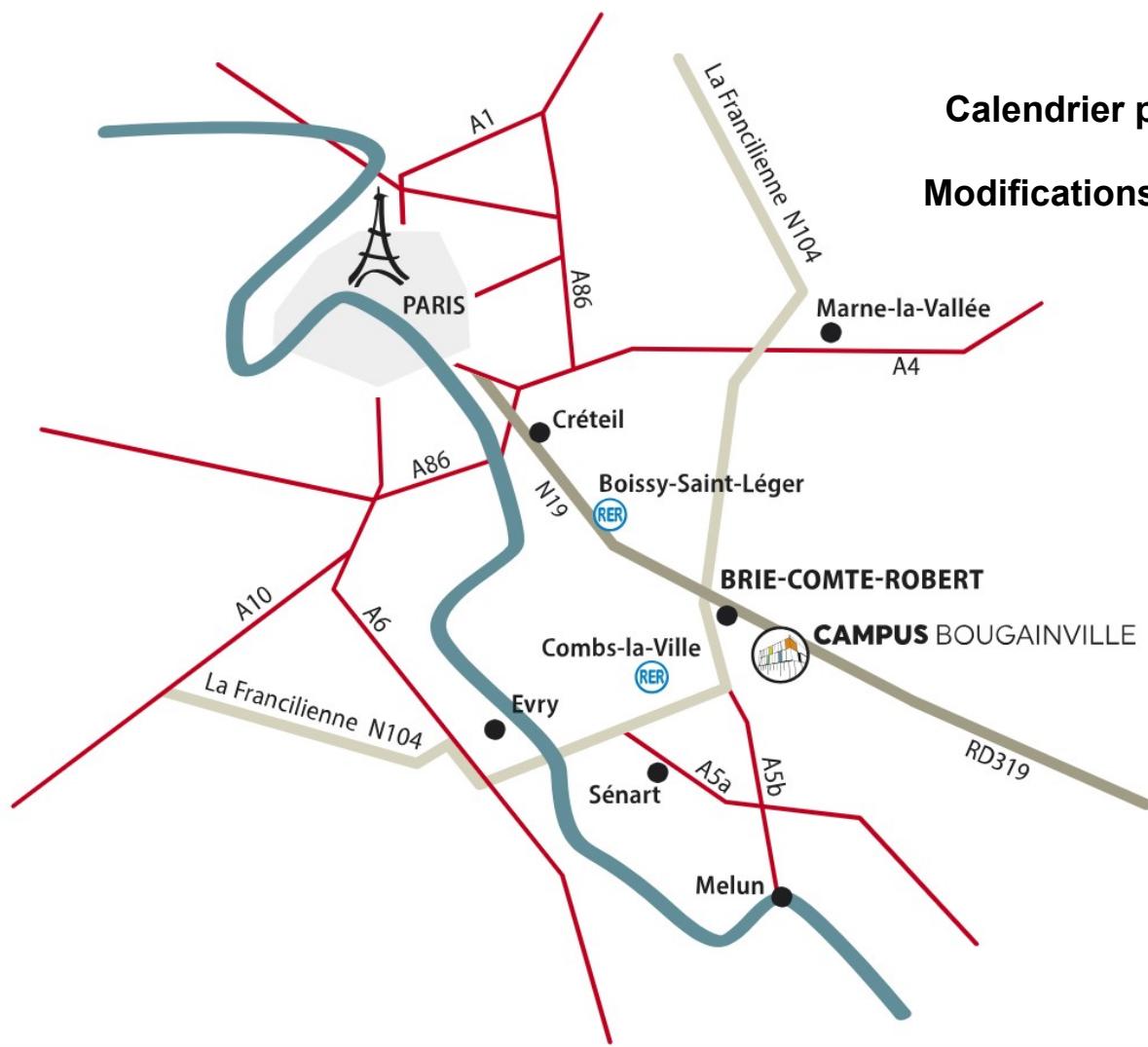
31^{ème} congrès, un temps fort syndical et convivial!

**Secteur Vie Syndicale
Bulletin Spécial N° 1**

Sommaire

Calendrier prévisionnel

Modifications statutaires



Aux syndiqué·e·s du SNETAP-FSU,

Vous découvrez le 1^{er} « bulletin spécial Congrès National du SNETAP-FSU »... En effet, notre **31^{ème} rendez-vous national** est pris la dernière semaine de mars 2026.

Ce sont nos camarades du *Campus Bougainville* à Brie-Comte-Robert qui nous accueillerons en région Île-de-France.

Ce **temps fort de notre vie démocratique** que constitue une année de congrès national va se décliner à travers 3 rendez-vous qu'il nous revient d'organiser ensemble :

- d'abord une consultation des adhérent·e·s appelé·e·s à déposer d'éventuelles **propositions statutaires** (date butoir arrêtée au 06 janvier 2026), puis des débats à venir de mi-janvier à début février dans les sections locales (avec mandatement de vos délégué·e·s aux congrès) ;
- puis dans le cadre des **congrès régionaux préparatoires en février-mars** (avec l'élaboration d'un certain nombre de propositions) ;
- enfin la participation d'un certain nombre d'adhérent·e·s mandaté·e·s au Congrès national lui même (2 délégué.es par section locale jusqu'à 40 adhérent.es et 1 de plus par tranche de 20, sans oublier une représentation de nos camarades retraité.es syndiqué.es par région, et sachant que tout.es les syndiqué.es peuvent assister en qualité d'auditeur.trice aux travaux dans la limite des places disponibles).

Le Congrès national est le lieu où nous faisons le bilan de notre activité et le constat des résultats des luttes que nous avons conduites, mais aussi et surtout où l'on construit les mandats qui détermineront les lignes d'actions de notre organisation pour les 3 années à venir. **C'est aussi un moment convivial de rencontres et d'échanges et assurément, ce 31^{ème} rendez-vous le sera !**

Sa réussite repose sur une bonne préparation impliquant l'engagement, le militantisme de chacun·e et en particulier des sections, locales et régionales. Comptant sur l'implication de toutes et tous... A vos agendas !

**Le Secrétariat Général
du SNETAP-FSU**

Calendrier prévisionnel

1. Ouverture du congrès : le mardi 24 mars 2026

2. Publication du rapport d'activité et du rapport financier

Ils doivent être portés à la connaissance des adhérent.es **6** semaines avant l'ouverture du congrès (semaine du **09 février 2026** au plus tard).

Dates retenues :

- Discussion préparatoire en BN : **07 janvier 2026**
- Approbation du rapport par le BN : **04 février 2026**
- Publication et mise en débat : au plus tard le **09 février 2026**

3. Réforme statutaire

Conformément aux statuts, toute demande de réforme statutaire devra être transmise au secrétariat général avant le **06 janvier 2026**.

4. Congrès Régionaux

Ils doivent statutairement être organisés dans le mois qui précède le congrès national (soit à partir du **02 février**).

Modifications statutaires

Conformément aux statuts de notre organisation (cf. article 39 ci-dessous), chaque adhérent.e est susceptible d'adresser d'éventuelles propositions d'évolutions statutaires au Secrétariat Général du SNETAP-FSU, via notre boîte institutionnelle snetap@snetap-fsu.fr – **jusqu'au mardi 06 janvier 2026** (dernier délai).

EXTRAIT DES STATUTS DU SNETAP-FSU

Article 39 - Modifications des statuts

Toute proposition de modification ou de révision des statuts devra être adressée au moins trois mois avant la réunion du congrès national au secrétariat général.

Celui-ci la soumettra au conseil syndical national pour examen, appréciation et publication.

Pour qu'une modification des statuts soit effective, il faut :

- que le congrès national vote cette modification,
- que, soumise au vote de l'ensemble des adhérent.e.s, elle recueille 2/3 des suffrages exprimés.

Calendrier de la procédure de modification statutaire :

- X de mi-décembre au **mardi 06 janvier** – propositions d'évolutions statutaires envoyées au SG
- X **07 et 08 janvier** – examen des propositions d'évolutions statutaires par le BN
- X **21 et 22 janvier** – validation des propositions d'évolutions statutaires par le CSN
- X **courant février** – mandatement des délégué.e.s dans les sections locales
- X **courant février / mars** – débats et contributions des congrès régionaux
- X **24 mars** – ouverture du **31^{ème}** Congrès National de **Brie Comte Robert**
- X **printemps 2026** : consultation des adhérent.es (2/3 des suffrages exprimés)